



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/2008

D - 20080555

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 octobre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (*présent jusqu'à 17h30*), Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Jean-Charles PALAU, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Vincent MAURIN,

Bibliothèque de Bordeaux. Donation d'une collection de gravures de M. Jean-Claude Reynal. Convention. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque a reçu en août 2008 la proposition de don d'une collection de 30 gravures originales réalisées par Jean-Claude Reynal (Bordeaux, 18/11/1938 – Bordeaux, 17/11/1988).

Cet ensemble est représentatif de la variété des œuvres créées par l'artiste, originaire de Bordeaux, ville à laquelle il était profondément attaché, et avec laquelle il est toujours resté en lien tout au long de sa carrière.

Le don est à accepter en l'état, et dans les conditions décrites dans la convention jointe en annexe.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs de bien vouloir accepter cette donation et autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention correspondante, dont le projet figure en annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
(BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE)
Mr Georges Reynal et Mme Béatrice Vergnaud
Relative au don d'une collection de gravures**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du
reçue en Préfecture de la Gironde le

D'une part

Monsieur Georges Reynal, père de l'artiste décédé,
Demeurant Home Saint-Louis, 74b cours Saint-Louis, 33000 BORDEAUX,
Et Madame Béatrice Vergnaud, sa légataire,
Demeurant 7B avenue Bougnard, 33600 PESSAC Relative au don d'une collection de gravures

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux (Bibliothèque municipale) accepte de recevoir en don une collection de gravures.

Article 2 : Description de la donation

Une collection de 30 gravures originales réalisées par Jean-Claude Reynal (18/11/1938 – 17/11/1988), reflet de l'œuvre de l'artiste :

Gravures exécutées à l'atelier 17, exercices personnels

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Bois (bourse pour les USA) 2/25 | Janvier. 1961 |
| Eau tropicale 11/25 | Avril 1962 |
| La rouille 4/20 | Août 1962 |
| Les beaux jours 16/20 | novembre 1964 |
| L'illusion collective 25/25 | décembre. 1964 |
| La nuit écoute 9/20 | Janvier. 1965 |
| L'esprit civique 19/20 | Mars 1965 |
| Le voyage en Orient 9/20 | Mai 1965 |
| La poudre aux yeux 20/20 | Juin 1965 |

Oeuvres personnelles

| | |
|--|----------------------|
| Solstice 9/20 | Avril 1966 |
| Aden 3/20 | Février 1967 |
| Orientation 17/25 | Octobre 1967 |
| Ur 17/30 | Février 1968 |
| Petite gravure blanche (ed. non numérotée) | 1968 |
| Approche A 2/30 | Avril 1972 |
| Approche B 2/30 | Avril 1972 |
| Immobilité bleue I | Octobre 1972 |
| Suite de 3 constructions bleues et une grise (les 4 réunies sur une même feuille) | Janvier-Février 1973 |

1974-75 Paysages linéaires :

| | |
|------------|-------|
| Paysage 1 | 5/25 |
| Paysage 2 | 4/25 |
| Paysage 3 | 4/25 |
| Paysage 4 | 5/25 |
| Paysage 6 | 17/25 |
| Paysage 7 | 18/25 |
| Paysage 8 | 3/25 |
| Paysage 9 | 15/25 |
| Paysage 10 | 1/25 |
| Paysage 11 | 1/25 |
| Paysage 12 | 14/25 |
| Paysage 16 | 11/25 |

Article 3 : Droits et Obligations de la Ville de Bordeaux

La collection sera mise à la disposition du public et consultable sur place à la Bibliothèque.

La collection ne sera exploitée par tous les moyens techniques présents et à venir, appropriés à l'usage de la reproduction, qu'après accord du détenteur du droit d'auteur.

Aucun document ne sera vendu ou échangé même s'il semble être présent en plusieurs exemplaires.

La donation portera le nom de « Collection Jean–Claude Reynal »

Article 4 : Droits et Obligations de Monsieur Georges Reynal et Madame Béatrice Vergnaud :

Monsieur Georges Reynal et Madame Béatrice Vergnaud pourront avoir accès à la collection sans autres restrictions que celles liées au fonctionnement de la Bibliothèque.

Article 5 : Conditions de la mise à disposition du don

La totalité de la collection telle qu'elle est décrite à l'article 2 sera à la libre disposition de la Ville de Bordeaux après la signature de cette convention.

Article 6 : Compétences juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 7 : Election de domicile

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX

Pour Monsieur Georges Reynal, au Home Saint-Louis, 74b cours Saint-Louis, 33000 Bordeaux

Pour Madame Béatrice Vergnaud, au 7B avenue Bougnard, 33600 PESSAC

Fait à Bordeaux, le _____ en trois exemplaires.

| | | |
|-----------------------|---------------------|--------------------|
| Le Maire de Bordeaux, | Monsieur G. Reynal, | Madame B.Vergnaud, |
|-----------------------|---------------------|--------------------|